

# Directives sur la COVID-19 pour les parents d'enfants fréquentant l'école ou la garderie (COVID-19 Guidance for Parents of Children Attending School and/or Childcare)

Votre enfant présente un ou plusieurs des symptômes suivants liés à la COVID-19, et ces symptômes sont nouveaux, s'aggravent ou ne sont liés à aucune autre cause connue :

Frissons • Maux de gorge ou déglutition douloureuse • Écoulement nasal ou congestion • Sentiment de malaise ou de fatigue • Nausées, vomissements ou diarrhée • Perte d'appétit inexplicable • Douleurs musculaires ou articulaires • Maux de tête • Conjonctivite



Remarque : les symptômes chroniques qui peuvent s'expliquer par un problème médical (p. ex. des allergies) seraient considérés comme faisant partie de l'état de santé de base de l'enfant. Tant que ces symptômes ne changent pas, l'enfant peut continuer à fréquenter l'école ou la garderie. Un enfant doit obtenir un résultat négatif au test de la COVID-19 afin d'établir cet état de base.

## Directives (Guidance)

**Votre enfant ne doit pas se présenter à l'école ou à la garderie s'il ne se sent pas bien.**

Votre enfant présente deux groupes de symptômes ou plus (parmi ceux indiqués ci-dessus).

Votre enfant présente un groupe de symptômes (parmi ceux indiqués ci-dessus). Patientez et restez à la maison pendant 24 heures.

Oui

Après 24 heures, votre enfant a-t-il développé des symptômes supplémentaires provenant d'autres groupes?

Non

Le symptôme de votre enfant s'est-il résorbé au cours des dernières 24 heures?

Non

Oui

**Un test de la COVID-19 est recommandé**

## Test (Testing)

Remarque : si votre enfant se sent mieux en attendant de recevoir le résultat de son test, il peut retourner à l'école, tant qu'il n'est pas en contact étroit avec une personne dont le test de la COVID-19 est positif.

**Décider si votre enfant passera un test de la COVID-19**

Oui

Non

**Réserver un test de la COVID-19 pour votre enfant**

À faire :

- En ligne : [ahs.ca/covid](https://ahs.ca/covid)
- Par téléphone : appelez Health Link au 811

**Essayez de réserver un test dans les 24 heures suivants l'apparition des symptômes de votre enfant.**

**Avant de recevoir le résultat du test de votre enfant**

À faire : Accompagnez votre enfant lors de son test de la COVID-19.

## Résultat du test (Test Result)

**Obtention du résultat du test de la COVID-19 de votre enfant**

**L'obtention du résultat du test de votre enfant pourrait prendre de 1 à 3 jours.**

À faire :

- Toutes les personnes dont les résultats de test pour la COVID-19 sont positifs seront contactées par AHS.
- Pour en savoir plus sur l'obtention des résultats du test de la COVID-19 de votre enfant, visitez le site [ahs.ca/results](https://ahs.ca/results)



**Résultat de test positif**



**Résultat de test négatif**

## Prochaines étapes (Next Steps)

### Que faire

Votre enfant est légalement tenu de rester à la maison et de **s'isoler** pendant au moins **10 jours à compter de l'apparition des symptômes**.

Consultez le site [ahs.ca/isolation](https://ahs.ca/isolation) pour de plus amples renseignements.

**Les membres du ménage doivent rester à la maison et se mettre en quarantaine pendant 14 jours à compter de leur dernière exposition à l'enfant.**

**Avez-vous été informé(e) par AHS que votre enfant est un contact proche d'une personne dont le test de la COVID-19 est positif?**

Non

Oui

Oui

Non

### Que faire

Votre enfant peut fréquenter l'école ou la garderie et d'autres lieux publics si :

- les symptômes se sont résorbés ET
- il s'est écoulé au moins 24 heures depuis l'apparition des symptômes.

### Que faire

Votre enfant est légalement tenu de rester à la maison et de **se mettre en quarantaine** pendant **14 jours à compter de sa dernière exposition à un cas confirmé de COVID-19**.

Si votre enfant présente encore des symptômes après ces 14 jours, il doit rester à la maison et ne pas fréquenter l'école, la garderie et d'autres lieux publics jusqu'à ce qu'il se sente mieux.

Les membres du ménage ne sont pas tenus de se mettre en quarantaine tant qu'ils sont asymptomatiques.

### Que faire

Votre enfant peut fréquenter l'école ou la garderie et d'autres lieux publics si :

- il se sent bien ET
- il s'est écoulé au moins 24 heures depuis l'apparition du symptôme.